



L'huissier transmettra de manière anonyme les dossiers au jury de pré-sélection présidé par Pierre Hermé le **dimanche 18 septembre 2022**.

La liste des 12 candidats pré-sélectionnés pour participer à la finale à Megève sera communiquée le **mercredi 21 septembre 2022** lors de la conférence de Presse que Toquicimes organise à Paris. L'identité des participants sera alors dévoilée et l'anonymat sera levé pour la finale.

La finale des 12 candidats retenus aura lieu lors de la 5ème édition de l'évènement Toquicimes organisé à Megève (74120) et qui s'y tiendra **du jeudi 20 au dimanche 23 octobre 2022**.

Chaque lauréat se présentera à la finale le **vendredi 21 octobre 2022** à partir de 15h à Megève avec ses deux tartes de 8 personnes. Chacun devra être en mesure de détailler la composition de sa création devant les membres du jury.

Le vainqueur sera annoncé directement à la suite de la finale, pendant l'évènement Toquicimes. Un mail sera envoyé par la suite à l'ensemble des candidats pour annoncer le gagnant de la 1<sup>ère</sup> édition du « Concours Tarte au Chocolat Chartreuse® »

#### **d. Constitution des membres du Jury et dispositions particulières**

##### **- d.1 - Rôle du Jury**

Le jury sera particulièrement attentif aux éléments suivants :

- L'équilibre entre le chocolat noir et la Chartreuse, chaque ingrédient devant se distinguer sans dominer
- La créativité
- Le jeu des textures
- L'appétence
- Et bien entendu le goût

##### **- d.2 - Membres du Jury**

Le jury, présidé par Pierre Hermé sera également composé de chefs pâtissiers et cuisiniers de renom et de représentants de la Mairie de Megève.

#### **e. La recette**

Les chefs pâtissiers seront évalués sur la création d'une tarte au chocolat noir et à la Chartreuse®.

La tarte devra être parfaitement équilibrée et retranscrire de manière élégante à la fois le goût du chocolat et celui de la Chartreuse®.

Le chocolat utilisé devra être un chocolat noir, entre 64 et 70% de cacao. Le chocolat blanc et le chocolat au lait ne sont pas autorisés.

Le candidat choisira l'utilisation de Chartreuse® verte ou jaune.

Le choix de la pâte ou du biscuit est libre.

La hauteur de la tarte doit être inférieure à 3 cm.

Toute modification de forme et/ou de recette entre la Tarte au Chocolat Chartreuse® retenue lors de l'envoi du dossier de pré-sélection et la finale avec dégustation sera éliminatoire.

## ARTICLE II : ETAPES DE SÉLECTION

La présélection sur dossier a pour but de retenir les 12 candidats qui participeront à la finale du « concours Tarte au Chocolat Chartreuse® » lors de l'évènement Toquicimes qui se déroulera **du jeudi 20 au dimanche 23 octobre 2022**.

### Appel à candidature

#### a. Inscription à l'étape de présélection

La pré-sélection s'effectue sur dossier et de manière anonyme. Les chefs souhaitant s'inscrire sont invités à télécharger le bulletin d'inscription sur le site [www.relais-desserts.net/](http://www.relais-desserts.net/) et à le renvoyer dûment complété à notre huissier : [sageetassocies.lf@huissier-justice.fr](mailto:sageetassocies.lf@huissier-justice.fr) **avant le jeudi 25 août 2022** minuit.

#### b. Contenu du dossier de sélection

Le candidat doit veiller au parfait anonymat de son dossier (ex. pas d'entête de papier à lettre, pas de logo, signature...).

Le dossier de présélection doit contenir :

- Le bulletin d'inscription : Nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, email, employeur actuel, résumé du parcours...
- Un bon d'économat
- Le déroulé de la recette
- Le visuel de la tarte

Le dossier de présentation du candidat est libre de forme.

L'absence de l'un de ces documents sera éliminatoire sous le contrôle et la responsabilité des organisateurs. Tout document arrivant après **le jeudi 25 août 2022** minuit ne sera pas accepté.

**NB : AUCUNE INDICATION DE LOGO DE MARQUE OU DE REFERENCE A LA MAISON NE DOIT FIGURER. LE NON RESPECT DE CETTE CONSIGNE SERA ELIMINATOIRE. TOUTE DIFFUSION DE PHOTOS DE TARTE CHOCOLAT CHARTREUSE® SUR INTERNET OU SUR LES RESEAUX SOCIAUX EST PROSCRITE ET SERA ELIMINATOIRE.**

L'ensemble du dossier de présélection devra être renvoyé à l'adresse suivante avant le **jeudi 25 août 2022** minuit à l'huissier de justice par courrier électronique à : [sageetassocies.lf@huissier-justice.fr](mailto:sageetassocies.lf@huissier-justice.fr)

#### c. Sélection des 12 finalistes

Après réception des dossiers, L'huissier transmettra de manière anonyme les dossiers au jury de pré-sélection présidé par Pierre Hermé au plus tard **le dimanche 18 septembre 2022** minuit.

Pour anticiper les éventuels désistements, le Jury désignera 3 candidats supplémentaires qui seront sur liste d'attente. Les personnes ne pouvant pas être présentes lors de la finale à Toquicimes seront disqualifiées.

#### d. Communication des résultats de la sélection

La liste des 12 candidats présélectionnés pour participer à la finale à Megève sera communiquée le **mercredi 21 septembre 2022** lors de la conférence de Presse que Toquicimes organise à Paris. L'identité des participants sera alors dévoilée et l'anonymat sera levé pour la finale.

**NB : AUCUNE MODIFICATION NE PEUT ETRE APPORTEE ENTRE LA PRE-SELECTION ET LA FINALE.**

### **ARTICLE III : LA FINALE DU « concours Tarte au Chocolat Chartreuse® »**

Les 12 candidats retenus sur dossier participeront à la finale qui se tiendra lors de l'évènement Toquicimes le **vendredi 21 octobre 2022** L'évènement aura lieu aux Halles de Toquicimes.

En cas de besoin les candidats pourront prévoir des finitions dans le laboratoire de Roland Zanin, membre Relais Desserts à Sallanches.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de filmer le déroulement de la finale.

Les trois meilleures tartes seront récompensées.

### **ARTICLE IV : REMISE DES PRIX**

La liste des Prix reste à définir (en fonction des partenaires et sponsors de l'évènement).

### **ARTICLES V : PROCLAMATION DES RÉSULTATS**

La proclamation des résultats se fera lors de la finale pendant l'évènement Toquicimes le **vendredi 21 octobre 2022**, l'évènement aura lieu à Megève (74120) sous le contrôle d'un huissier de Justice.

La décision du Jury sera sans appel et ne pourra être contestée ni par voie judiciaire ni par voie de presse et d'internet.

### **ARTICLE VI : L'ORGANISATEUR**

L'organisateur se réserve le droit de diffusion des recettes, des photos et des films, des plats et des candidats ainsi que les photos et films de membres du Jury qui seront effectués dans le cadre du « concours Tarte au Chocolat Chartreuse® » à des fins de promotion du concours, de l'évènement Toquicimes et de publication des recettes sur les sites et réseaux sociaux de Relais Desserts et Toquicimes.

### **ARTICLE VII : LA PARTICIPATION AU CONCOURS**

La participation au « concours Tarte au Chocolat Chartreuse® » est gratuite et implique l'acceptation entière et sans réserve de ce règlement.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, toutes personnes participantes à ce concours, dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations le concernant auprès de l'organisateur, sur simple demande adressée à Relais Desserts.

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement seront arbitrées en dernier ressort par Relais Desserts.

Les participants reconnaissent accepter les risques inhérents à la pratique de l'activité. Ils endossent la responsabilité de tout dommage causé à eux-mêmes ou à un tiers lors de toute activité liée au concours.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de modifier, de reporter et/ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne soit engagée.

### **ARTICLE VIII : URGENCE SANITAIRE – ANNULATION**

En fonction de l'évolution sanitaire et au vue de la pandémie de COVID-19, l'Organisateur se réserve le droit de suspendre, proroger ou annuler le concours en fonction des directives gouvernementales de santé publique ou de toute décisions préfectorale ou municipale.

Tous les participants présents lors de la finale devront de se plier aux règles sanitaires en vigueur.

L'Organisation, se réserve le droit de refuser l'accès aux locaux dans lesquels se dérouleront la finale, à toute personne présentant des signes et/ou des symptômes susceptibles d'être lié à la pandémie COVID-19.

L'Organisation se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter et/ou annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne soit engagée.

#### **ARTICLE IX : DÉPÔT**

Le présent règlement a été déposé en l'Etude Sage et Associés auprès Maître David SUBIT, Huissier de Justice, Société titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice sis 135, route de la gare – 74170 LE FAYET Il peut être téléchargeable sur le site internet : [www.toquicimes.com/](http://www.toquicimes.com/) ou sur le site : [www.sageetassocies.fr/](http://www.sageetassocies.fr/) (page d'accueil du site sous l'onglet « concours Tarte au Chocolat Chartreuse® »).

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour la demande du règlement est limité à un seul foyer, sur base du tarif en vigueur. Le participant devra impérativement préciser et joindre à sa demande de remboursement ses coordonnées personnelles ainsi qu'un RIB ou RIP.

Le règlement sera également disponible sur le site Internet de Relais Desserts durant toute la durée du concours, accessible via le lien Toquicimes en bas de page : <https://www.relais-desserts.net/concours-toquicimes/>

Pour obtenir toutes informations complémentaires sur le projet, vous pouvez nous adresser un mail : [contact@relais-desserts.net](mailto:contact@relais-desserts.net)



\*\*\*  
**Toquicimes**  
DU 20 AU 23 OCT. 2022

5<sup>e</sup> édition du festival de la cuisine de montagne

PIERRE HERMÉ &

PATRICK ROUGEREAU.

TOQUICIMES.COM | MEGEVE.COM



Accès libre  
& Gratuit



**AVENANT N°1 AU REGLEMENT DU CONCOURS  
« TARTE AU CHOCOLAT CHARTREUSE® »**

Le règlement du «concours Tarte au Chocolat Chartreuse» a été déposé auprès de Maître David SUBIT, Huissier de Justice au sein de l'Etude Sage et Associés, Société titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice sis 135, avenue de la Gare-74170 LE FAYET. Règlement déposé selon procédure de dépôt en date du 6 juillet 2022 dont la minute est déposée contre les mains dudit huissier de justice.

Le présent avenant a pour but de modifier l'**ARTICLE I : GÉNÉRALITÉS** et plus précisément le paragraphe **Le Concours.**

La mention avant le 25 août 2022 remplacée par la mention suivante à partir du vendredi 2 septembre 2022.

Le présent avenant est déposé ce jour, le 18 août 2022, auprès de Maître David SUBIT, huissier de justice au sein de l'étude Sage et Associés, Société titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice sis 135, avenue de la Gare-74170 LE FAYET

